

DEPARTEMENT  
DU  
VAL DE MARNE

## COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT  
DE NOGENT

EXTRAIT  
du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 12 mai, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 6 mai 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 27

#### Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire  
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,  
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL,  
Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.  
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGRO,  
Madame Nicole BROCARD, Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilynne LANTRAIN, Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

#### Ont donné pouvoir :

M. Christophe ARZANO à M. Bruno POIGNANT.  
M. Didier KHOURY à M. Rodolphe CAMBRESY.  
Mme Rosa SAADI à Mme Véronique CHEVILLARD.

#### Absents excusés :

#### Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

**Secrétaire de séance :** Jean-Antoine GALLEGRO

2025DELIB0049 - DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION DES EMPLOIS

## DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8,

Vu le budget,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'information du Comité social territorial du 28 avril 2025,

Vu l'avis de la Commission « Finances et Personnel Communal » en date du 29 avril 2025,

Considérant qu'il convient de créer les emplois correspondant aux nouveaux entrants conformément à la demande de la trésorerie,

Après en avoir délibéré, et par 30 voix pour

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : DECIDE la création des emplois suivants :

Emplois permanents

Filière administrative :

- 1 emploi de directeur des ressources humaines : attaché principal ou attaché, temps complet, L332-8-2°, niveau 6, grille des attachés
- 1 emploi d'instructeur droit des sols : rédacteur, temps complet, L332-14, niveau 4, grille des rédacteurs

Filière technique :

- 1 emploi d'adjoint de la DST : ingénieur principal, ingénieur, temps complet, L332-14, niveau 6, grille des ingénieurs principaux et des ingénieurs
- 1 emploi d'adjoint espaces publics : technicien, temps complet, L332-8-2°, niveau 4, grille des techniciens
- 1 emploi d'agent de surveillance de la voie publique : adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe ou adjoint technique, temps complet, L332-14, niveau 3, grille des adjoints techniques principaux de 2<sup>e</sup> classe ou adjoints techniques

Emplois non permanents

- 10 emplois d'animateurs périscolaires : taux horaire, temps non complet,
- 10 emplois de vacataires jeunesse et sports : taux horaire, temps non complet
- 5 emplois d'accroissement temporaire d'activité en fonction des besoins
- 1 emploi d'agent technique : adjoint technique, temps complet, 6 mois, L332-13, niveau 3, grille des adjoints techniques

**ARTICLE 2** : DIT que les crédits nécessaires au paiement des rémunérations, indemnités et charges sont inscrits au budget 2025 sous les différents articles des chapitres 011 et 012.

**ARTICLE 3** : DIT que ces dispositions prennent effet dès que le présent acte est rendu exécutoire.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 15 mai 2025

Secrétaire de séance  
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,  
Le Registre dûment signé,  
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

